

UNE COMPOSITION CONTRÔLÉE :

Le compost est analysé régulièrement par un laboratoire agréé et indépendant. Sa conformité aux différents référentiels qualités (norme NFU 44-051, label ASQA, Écolabel Européen, utilisation en agriculture biologique) est ainsi vérifiée.

RÉSULTAT DES ANALYSES :

Les matières premières utilisées et le procédé de compostage permet de fabriquer un **produit très stable**.

	Plateforme d'Aspach-Michelbach	Écolabel / ASQA	NFU 44051
Moyenne 2019 :			
pH (NF EN 13037)	7,7		
Taux de matières sèches	57% sur MB*	≥ 25 % / ≥ 50 %	≥30%
Taux de matières organiques	35,4% sur MB	≥ 20 % / ≥ 20 %	≥20%
Taux d'indésirables	0,10% sur MS*	< 0,5 % / < 0,5 %	
Azote total (NF EN 13654-2)	1,2% sur MB	< 3 %	< 3 %
Azote organique	98% sur MB	≥ 80 %	≥ 66 %
Azote inorganique (NF EN 13652)	<0,1 %		
Carbone organique (calcul par perte au feu)	16% sur MB		
Rapport C/N	18		(>8 NFU 44051)
Cinétique de minéralisation de l'azote	Faible		
Cinétique de minéralisation du carbone	Faible		
Potentiel de MO stable	242 kg/t de MB		
Indice ISMO	77 % MO		
Phosphore (NF EN 13650)	0,5% sur MB		(≤ 3%)
Potassium (NF EN 13650)	0,8% sur MB		(≤ 3%)
Calcium (NF EN 13650)	3,3% sur MB		
Magnésium (NF EN 13650)	0,4% sur MB		

* MB: matière brute - MS : matière sèche - MO : matière organique

COMPOST ISSU DES BIODÉCHETS PLATEFORME ASPACH-MICHELBACH



AMENDEMENT ORGANIQUE NFU 44-051 DE TYPE 5 AMENDEMENT POUR SOLS

DATE DU LOT :

N° DU LOT :



Contrôle ECOCERT
SA F - 32600



Amendement
Sélectionné
Qualité Attestée



EU Ecolabel : FR/048/009

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

Syndicat Mixte pour le Traitement
des Déchets Ménagers du Secteur 4.

Tél : 03 89 82 22 50

contact@sm4.fr